



CC de l'Oisans (Siren : 243800745)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Le Bourg-d'Oisans
Arrondissement	Grenoble
Département	Isère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/2001
Date d'effet	01/01/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Christian PICHOU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Place de l'Eglise
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	BP 50
Code postal - Ville	38520 Bourg d'Oisans
Téléphone	04 76 11 01 09
Fax	04 76 11 01 65
Courriel	accueil@ccoisans.fr
Site internet	www.ccoisans.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	11 019
Densité moyenne	13,21

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
38	Allemond (213800055)	982
38	Auris (213800204)	206
38	Besse (213800402)	145
38	Clavans-en-Haut-Oisans (213801129)	113
38	Huez (213801913)	1 444
38	La Garde (213801772)	114
38	Le Bourg-d'Oisans (213800527)	3 343
38	Le Freney-d'Oisans (213801731)	262
38	Livet-et-Gavet (213802127)	1 212
38	Mizoën (213802374)	198
38	Mont-de-Lans (213802531)	1 259
38	Ornon (213802853)	143
38	Oulles (213802861)	12
38	Oz (213802895)	233
38	Saint-Christophe-en-Oisans (213803752)	109
38	Vaujany (213805278)	309
38	Vénosc (213805344)	810
38	Villard-Notre-Dame (213805492)	26
38	Villard-Reclus (213805500)	62
38	Villard-Reymond (213805518)	37

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>Sont d'intérêt communautaire les actions de soutien financier et matériel en faveur des structures associatives et autres acteurs locaux qui oeuvrent, sur le territoire communautaire, en matière d'aides à domicile (ADMR) En janvier 2012, sont transférés à la CC de l'Oisans et déclarés d'intérêt communautaire : - la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements d'enseignement de la musique, situés sur la commune de Bourg d'Oisans ; - la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la crèche / halte garderie située sur la commune de Bourg d'Oisans.</i>

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Création, aménagement et gestion de la zone d'activité touristique d'intérêt communautaire visée par la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2009 approuvant l'instauration de la Taxe Professionnelle de Zone.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Etude et réalisation de projet d'intérêt communautaire pour la mise en valeur touristique, économique, sociale et patrimoniale du canton de l'Oisans ; Promotion touristique du territoire de la communauté, mission exercée actuellement par Oisans Tourisme. Actions de promotion touristique et économique d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire, l'Office de Tourisme de la station des Deux Alpes et l'organisation de manifestations exceptionnelles sur la station des Deux Alpes.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

La bibliothèque et l'école de musique de la station des Deux Alpes ; Création, entretien et gestion des garderies, crèches, cantines scolaires et du centre de loisirs sur la station des Deux Alpes Sont déclarés d'intérêt communautaire : La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements d'enseignement de la musique, situés sur la commune de Bourg d'Oisans ; La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la crèche / halte garderie située sur la commune de Bourg d'Oisans.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

le golf intercommunal des Deux Alpes

- Etablissements scolaires

les écoles maternelles et élémentaires de la station des Deux Alpes

- Activités péri-scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Activités sportives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Transport scolaire

Transports touristique et scolaire sur la station des Deux Alpes

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Voirie d'intérêt communautaire Aménagement et entretien des itinéraires de promenade et de randonnée qui s'inscrivent dans le cadre du plan départemental (PDIPR)

Développement touristique

- Tourisme

Actions de promotion touristique du territoire

Logement et habitat

- Politique du logement social

le logement des saisonniers sur la station des Deux Alpes et hébergement des renforts saisonniers de sécurité et des services de secours sur la station des Deux Alpes

Infrastructures

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires

Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

- Autres

Maison médicale de l'Oisans Construction de caserne de gendarmerie. Maison des services publics

Sanitaires et social

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
--

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
38	Syndicat du collège et du gymnase de Bourg d'Oisans (253804926)	SM fermé	11 833

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)